

N° CP 3^e/29-07
Séance du 16 MARS 2007

TRANSPORTS SCOLAIRES
CONVENTION AVEC LA VILLE DE GUEBWILLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention Département du Haut-Rhin/Ville de Guebwiller selon le modèle joint au rapport.
- Autorise le Président à la signer.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet
Publié en	28 Mars 2007
Four



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Élu le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
Département
Le 16 Mars 2007

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions